

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Langues étrangères appliquées

- Université de Nantes

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Lettres, langues, sciences humaines et sociales

Établissement déposant : Université de Nantes

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Langues étrangères appliquées (LEA)*, portée par l'unité de formation et de recherche (UFR) des Langues et Cultures Étrangères (FLCE), est proposée sur deux sites de l'université de Nantes - Nantes et La Roche-sur-Yon (pour les deux premières années uniquement). Les deux parcours double licence *LEA-droit* sont quant à eux portés par la FLCE et la Faculté de Droit et Sciences Politiques, sur ces deux mêmes sites, et sont accessibles dès la première année (L1).

Cette licence a pour objectif de permettre aux étudiants d'acquérir la maîtrise de deux langues étrangères (anglais, allemand, chinois, espagnol, italien et russe à un niveau non-débutant ; allemand, arabe, italien, portugais, russe et japonais à un niveau débutant) appliquées au commerce et aux affaires internationales. La formation s'articule autour de deux blocs d'enseignements constitués, pour chacun des six semestres, de deux unités d'enseignements (UE) fondamentaux (langue A, langue B) auxquelles s'ajoutent deux UE de matières d'application spécifiques (Economie, Droit, Gestion, Informatique, Commerce International), sauf en L1 (une UE matières d'application et une UE Méthodologie du travail universitaire), et d'une cinquième UE permettant de choisir entre une troisième langue vivante (LV3) ou un approfondissement des matières d'application. La licence se décline en deux parcours à trois langues étrangères (quadrilingue ou quadrilingue découverte) et deux parcours à deux langues étrangères (trilingue et matières d'application et trilingue découverte et matières d'application). L'approche du monde professionnel, et notamment du commerce international, se fait progressivement (les matières d'application occupent une place de plus en plus importante au fil des trois années) au cours d'une formation permettant de trouver des débouchés dans les services d'import-export et de commercialisation, même si la plupart des étudiants semble s'orienter vers une spécialisation plus importante en master.

Le parcours *LEA-Droit*, devenu double licence en 2014, forme quant à lui des juristes pratiquant des langues étrangères (anglais, allemand, espagnol, italien à un niveau non débutant ; chinois, italien en débutant) en prenant appui sur les enseignements fondamentaux de la licence de *Droit* et de celle de *LEA* (les UE matières d'application sont alors remplacées par deux UE de Droit ou une UE de Droit et une LV3 et chacune des deux compétences est affectée des mêmes coefficients et ECTS (crédits européens)). Les débouchés de la licence générale en LEA sont ici élargis au domaine juridique (assistant juridique) mais l'ensemble des étudiants semblent s'orienter également vers une poursuite d'études en master (juriste trilingue ou autres masters droit-langues).

Synthèse de l'évaluation

La licence *Langues étrangères appliquées* de l'Université de Nantes souhaite répondre aux exigences d'une formation professionnalisante, permettant une poursuite d'études en master, mais aussi une entrée directe dans le monde du travail. La liste des emplois auxquels accèdent les diplômés est en accord avec la formation, et la diversité des langues et des combinaisons proposées constituent un atout. L'organisation pluridisciplinaire de la licence (langues étrangères et matières d'application) est très claire et très lisible, avec un jeu pertinent de cinq UE à six ECTS par semestre de formation, même si l'absence de stage obligatoire est tout à fait regrettable pour une formation à visée professionnalisante. La double-licence *Droit-langues* constitue quant à elle une formation originale et pertinente dans le paysage universitaire français malgré un certain manque de lisibilité des informations contenues dans le dossier. Le dossier semble donner une place insuffisante à la bi-licence et est porteur de contradictions. Ainsi une remarque préliminaire indique que le dossier, tel qu'il est construit, ne rend pas clairement compte de la formation licence *LEA* et des parcours qui la constituent et il est systématiquement réservé aux deux parcours droit (qui s'inscrivent dans une bi-licence *LEA - droit*) une place à part, qui nuit à la présentation de l'ensemble et de son organisation.

En dépit d'une offre de licences *LEA* dans toutes les universités du Grand-Ouest, le positionnement de la formation est plutôt cohérent (richesse des langues et des combinaisons proposées, notamment pour des langues porteuses dans le cadre du commerce international). Pour ce qui est de l'adossement de la formation à la recherche, les partenariats avec

les différents laboratoires de recherche nantais, notamment avec le Centre de Recherche sur les Identités Nationales et l'Interculturalité (CRINI, Equipe d'accueil, EA 1162), auxquels sont rattachés la plupart des enseignants-chercheurs, mériteraient d'être développés. Il n'existe pas de partenariat formel entre la licence *LEA* et des entreprises particulières, même si des liens informels avec des associations culturelles locales et des interventions de professionnels locaux sont évoqués de façon assez vague et peu pertinente dans le cadre d'une formation orientée vers l'international.

Les professionnels extérieurs, contre toute logique, interviennent pour la plupart dans les enseignements de langue et de droit, ce qui semble traduire un problème certain de sous-encadrement (environ 1500 étudiants sont recensés pour les trois années du diplôme) et une place réduite du monde de l'entreprise dans la formation. Le pilotage de la formation est assuré par une directrice et un directeur-adjoint, qui sont tous deux entourés de responsables transversaux pour chacune des années de la formation ainsi que de responsables de la licence pour chacune des langues, ce qui permet une réelle concertation et un suivi efficace de la formation grâce aux réunions très fréquentes du comité de pilotage (une par mois) et du conseil pédagogique. La double-licence *Droit-langues* est quant à elle dirigée par deux co-responsables (un pour les langues, un autre pour le droit) qui se concertent au moins une fois par semaine.

Les effectifs ont connu une légère augmentation au cours de la période analysée (750 à 800 en L1 et environ 1500 pour les trois années du diplôme), ce qui semble manifester l'attractivité de la formation, qui tient aussi en partie à l'attractivité de la filière *LEA* d'une manière plus générale. Le taux d'échec est cependant élevé car 30 % à 35 % d'une promotion entrant en licence valide son diplôme et environ 40 % des étudiants abandonnent la formation dès la L1. Les observations faites sur la nature des échecs peuvent s'appliquer dans une large mesure à l'ensemble des formations *LEA* nationales. Le taux de poursuite d'études après la licence est élevé (87 %). Le dossier reste vague sur les poursuites d'études et sur l'insertion professionnelle des diplômés, ce qui semble traduire une absence de procédures systématiques d'autoévaluation et de suivi. En ce qui concerne la double-licence *Droit-langues*, ses effectifs ont augmenté de façon constante depuis sa création, pour se stabiliser aux alentours de 120/140 étudiants en L1, et le taux de réussite est présenté comme étant bien meilleur que pour la *LEA* (sans qu'aucun chiffre ne soit fourni pour étayer l'affirmation). La totalité des étudiants de cette double-licence (40 à 70 par an) s'orientent vers une poursuite d'études, essentiellement dans la spécialité *Juriste trilingue* du master *LEA* proposé par l'Université de Nantes. De manière originale et pertinente, le premier semestre de licence est conçu pour permettre les réorientations au sein de la faculté (licence *LEA*, bi-licence *Droit-LEA*, licence *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales*), ce qui constitue un atout.

En revanche, un conseil de perfectionnement composé de 16 membres (huit membres de la filière et huit membres extérieurs) a été créé en 2014 pour être opérationnel au plus tard au mois de juin 2015 et il devrait se réunir au moins une fois par an. Aucune mention n'est faite en ce qui concerne la présence d'étudiants parmi les huit membres de la filière. On regrette que ce conseil n'ait pas pu être opérationnel sur la période et qu'aucune précision ne soit donnée sur son rôle et ses modalités de fonctionnement.

Points forts :

- Formation riche avec une offre diversifiée en langues.
- Originalité des parcours quadrilingues et de la bi-licence *Droit-LEA*.
- Passerelles de réorientation en fin de premier semestre.

Points faibles :

- Absence de stage obligatoire pour une formation à visée professionnalisante.
- Intervenants décrits comme professionnels dans le tableau de l'équipe pédagogique qui interviennent essentiellement en langues et non dans les matières d'application. Place de l'entreprise réduite à quelques visites guidées.
- Manque de procédures systématiques de suivi des étudiants (absence de données sur le suivi et le devenir des étudiants) et d'autoévaluation.
- Conseil de perfectionnement qui n'a pas été opérationnel durant la période évaluée et dont le futur fonctionnement reste assez flou.

Conclusions et recommandations :

La double licence *LEA-droit* offre une formation originale et solide permettant de diversifier les débouchés offerts aux étudiants. L'aspect professionnalisant de la formation LEA devrait être conforté avec davantage d'intervenants issus du monde de l'entreprise et un stage obligatoire. Le sous-encadrement nuit à la formation, les professionnels interviennent ainsi en langues et non dans les matières d'application. Des partenariats mériteraient peut-être d'être développés avec d'autres composantes de l'Université de Nantes, sur le modèle de la double-licence *Droit-langues*, afin de mettre en place de nouveaux diplômes communs (Économie/Gestion-Langues, par exemple) pour permettre à cette formation LEA de se distinguer encore plus sur le plan régional et national. En ce sens, la formation gagnerait à développer des partenariats avec des institutions et des intervenants étrangers pour renforcer la dimension internationale inhérente à toute formation LEA.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Cette licence a pour objectif de permettre aux étudiants d'acquérir la maîtrise de deux langues étrangères appliquées au commerce et aux affaires internationales et de bien connaître les cultures qui sont associées aux langues étudiées. D'une manière générale, il est réservé à la civilisation et à la pratique de la traduction une place bienvenue dans les cours du bloc langue mais, de façon surprenante, il n'y a pas de civilisation des aires anglophones dans le bloc d'anglais en L1, alors que la connaissance de la culture étrangère est un objectif de la licence. Les enseignements proposés dans le bloc matières d'application permettent quant à eux une spécialisation progressive vers l'international dans les domaines du commerce et du droit qui semble bien adaptée aux objectifs du diplôme.</p> <p>L'organisation pluridisciplinaire de la licence (langues étrangères et matières d'application) est très claire et très lisible, avec un jeu pertinent de cinq UE à six ECTS par semestre de formation, même si l'absence de stage obligatoire et de validations par projet est tout à fait regrettable pour un diplôme qui insiste sur le caractère professionnalisant de la formation.</p> <p>Les deux parcours droit (deux ou trois langues étrangères) de la licence <i>LEA</i> ont obtenu le statut de double licence en 2014. Les deux compétences du double diplôme (droit et langues étrangères appliquées) sont affectées des mêmes coefficients et ECTS. Ces deux parcours de la double licence <i>LEA-droit</i> et le parcours quadrilingue de la licence <i>LEA</i> proposent un nombre de langues et de combinaisons possibles très important qui constitue une originalité sur le plan national.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>Malgré une offre de licences LEA dans toutes les universités du Grand-Ouest (Bretagne et Pays de la Loire), l'Université de Nantes dispose d'une licence <i>LEA</i> avec un large éventail de langues, dont la plupart sont proposées en initiation, et certaines combinaisons sont présentées comme étant uniques dans la région (portugais et japonais). Le parcours <i>LEA-droit</i> est quant à lui unique dans la carte régionale. Les différents laboratoires de recherche nantais, notamment le Centre de Recherche sur les Identités Nationales et l'Interculturalité (CRINI, EA 1162), auxquels sont rattachés la plupart des enseignants-chercheurs sont présentés comme des partenaires directs ou indirects de la formation mais aucune précision n'est apportée à ce sujet. Des liens avec des associations culturelles locales (cinéma et théâtre) sont également évoqués, même si le lien avec une formation professionnalisante n'est pas bien précisé. Des partenariats avec le monde socio-économique local (interventions de professionnels) sont évoqués dans le cadre de modules d'insertion professionnelle (quatre à six séminaires pour présenter des métiers ou des secteurs d'activité) mais le dossier est plutôt imprécis sur ce point.</p> <p>A l'issue de la deuxième année (L2) les étudiants peuvent intégrer la licence professionnelle <i>LEA Hôtellerie-Restaurant Internationale</i> (admission sur dossier et entretien) proposée par l'Université de Nantes sur le site de La Roche-sur-Yon. Ils peuvent poursuivre leur formation en master <i>LEA</i> sur le site nantais après obtention de la licence.</p> <p>L'attractivité de la formation est confirmée par le nombre d'inscriptions.</p>

<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L'équipe pédagogique est composée de 43 enseignants-chercheurs dont 7 professeurs d'université et 36 maîtres de conférences, pour la plupart rattachés au CRINI, qui garantissent le lien avec la recherche universitaire, 6 professeurs agrégés (PRAG), 3 professeurs certifiés, 5 attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), 20 lecteurs de langue, ainsi que de 2 professionnels associés à temps partiel (PAST) et de 78 intervenants extérieurs, dans des proportions plutôt cohérentes avec la nature de la formation. La présentation de l'équipe pédagogique fait apparaître un sous-encadrement criant de la licence <i>LEA</i> même si la pluridisciplinarité de la formation est bien représentée. Au moins un titulaire pour chaque matière d'application (économie, communication, multimédia, information, gestion, français, marketing) et 28 titulaires en langues étrangères sont ainsi recensés. De nombreux collègues rattachés à la filière Langues Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales (LLCER) interviennent dans la formation <i>LEA</i>. Mais 78 vacataires, dont 24 enseignants du secondaire, sont également recensés, ce qui manifeste des besoins importants en titulaires dans les enseignements de langue. La catégorie des lecteurs, contractuels, ATER compte 29 personnes. Le nombre important de lecteurs assure une bonne représentation de la culture internationale.</p> <p>La licence <i>LEA</i> est dirigée par un directeur et un directeur-adjoint qui sont assistés par deux conseils : un comité de pilotage (composé de la direction, des responsables de mention, du responsable du site yonnais, du responsable des relations internationales de la filière, d'un représentant BIATSS et d'un représentant des étudiants) et un conseil pédagogique (instance consultative composée des responsables d'année, d'un représentant BIATSS et d'un représentant étudiant) qui se réunissent une fois par mois pour réfléchir aux grandes orientations de la formation et peuvent inviter des personnalités extérieures pour les associer à la réflexion. Une assemblée générale est réunie une fois par an pour y exposer la structuration de la filière, l'évolution pédagogique et les évolutions des effectifs et du taux d'encadrement. Les réunions très fréquentes (mensuelles) du comité de pilotage et du conseil pédagogique semblent garantir un bon pilotage.</p> <p>La double licence est quant à elle pilotée par deux co-responsables du diplôme (langues et droit) qui gèrent en commun l'équipe pédagogique et les étudiants. Une réunion par semestre a lieu avec l'équipe pédagogique.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Avec 750 à 800 étudiants en L1, environ 420 en L2 et un peu plus de 250 en troisième année (L3), les effectifs ont connu une légère augmentation entre 2010 et 2015. Mais on notera des fluctuations sur l'ensemble de la période et une absence d'informations concernant la répartition des étudiants par parcours.</p> <p>La volonté de maîtriser la croissance des inscriptions a conduit à introduire une limite de la capacité d'accueil pour les groupes anglais - LV2 espagnol et il est fait mention d'un difficile équilibre entre les langues.</p> <p>On note que 30 % à 35 % d'une promotion entrant en L1 valide son diplôme de licence. Par année, le taux d'échec s'établit aux alentours de 55 % en L1 et de 40 % en L2. De façon plus précise, il est fait mention de 40 % d'abandons ou de départs dès la L1, un taux très élevé qui est justifié par un niveau en langues étrangères insuffisant pour un certain nombre de bacheliers et la présence de nombreux étudiants titulaires de baccalauréats technologiques ou professionnels en attente d'être acceptés dans une filière sélective de type BTS (brevet de technicien supérieur).</p> <p>Il n'y a pas de données sur la poursuite d'études et l'insertion professionnelle des diplômés de licence. Cependant, l'une des annexes du dossier contient une information sur le nombre d'étudiants issus de la licence qui poursuivent leur formation en master : il est ainsi indiqué qu'entre 32 % et 44 % des diplômés entrent en master, un taux plutôt faible, et aucune donnée ne permet d'en connaître les spécialités ou mentions. Nous constatons également qu'environ neuf étudiants sortant de L2 intègrent une formation autre que la L3 correspondante sur la période mais aucune donnée ne permet de savoir si la licence professionnelle <i>LEA-Hôtellerie-restauration internationale</i> proposée par la filière est concernée par ces réorientations.</p> <p>Le parcours <i>LEA-Droit</i>, créé en 2004 puis devenu bi-licence, accueillait alors huit étudiants ; cette dernière a connu une augmentation constante de ses effectifs, qui se sont stabilisés depuis 2009 à 120-140 étudiants en L1, 80-100 en L2 et 50-70 en L3.</p>

	<p>Pour cette bi-licence, le dossier indique que le « taux de réussite [est] meilleur que [celui de] la licence classique », mais en dehors de « motivations particulières des étudiants qui choisissent la bi-licence » aucune précision supplémentaire n'est apportée.</p> <p>D'après les informations fournies, tous les diplômés de la bi-licence (40 à 70 étudiants) poursuivent leur formation (principalement dans la spécialité <i>Juriste trilingue</i> de la mention de master <i>LEA</i>, avec 25 à 30 places en première année (M1), mais aussi en master de <i>Droit</i>) même si aucune donnée chiffrée ne vient conforter ce taux exceptionnel de poursuite d'études (100 %).</p>
--	--

<p>Place de la recherche</p>	<p>Le dossier fait apparaître une adéquation entre les sections du conseil national des universités (CNU) des titulaires et les disciplines de la filière. La place réservée à la recherche dans la formation est plutôt faible, ce qui correspond au caractère professionnalisant de la formation, mais les enseignants-chercheurs intervenant dans la formation sont nombreux et, depuis 2014, une recherche propre à la filière LEA a commencé à être développée par une équipe fédérant des enseignants-chercheurs de plusieurs laboratoires et équipes de recherche sous la thématique « L'entreprise à l'ère du numérique ». Cette initiative mérite d'être saluée.</p> <p>Dans le cadre de la double licence <i>LEA-droit</i>, trois journées d'études et un colloque international ont été organisés entre 2011 et 2015 pour promouvoir la réflexion sur les langues-cultures juridiques mais aucun lien avec la formation des étudiants n'est évoqué.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Deux UE de matières d'application sont proposées à chaque semestre et peuvent être renforcées, en option, par une UE d'approfondissement des matières d'application (parcours LEA). Des chargés de cours et des intervenants issus du monde socio-économique (représentants du secteur privé et travailleur libéral) interviennent dans la formation, notamment en organisant des visites d'entreprises trois à quatre fois par an, mais les informations fournies sont assez floues à ce sujet. Des interventions ponctuelles de professionnels dans le cadre de séminaires d'insertion professionnelle sont également évoquées. La présence des professionnels dans le parcours de formation semble plutôt limitée et, surtout, aucun stage n'est prévu (sauf dans le parcours <i>LEA-droit</i>, où il peut être réalisé sur la base du volontariat), ce qui est très problématique pour une formation LEA.</p> <p>Quelques réalisations de projets sont citées dans le cadre des matières d'application en L3 (communication, informatique, marketing) mais aucune précision n'est apportée en ce qui concerne l'encadrement et le suivi ; on sait seulement que c'est à l'étudiant de le trouver.</p> <p>La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) est lisible et bien détaillée.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>La formation - que ce soit en <i>LEA</i> ou <i>LEA-droit</i> - ne prévoit pas de stage obligatoire ce qui est regrettable pour une formation professionnalisante, mais des stages volontaires sont autorisés (après avis favorable de l'enseignant responsable des stages de master, ce qui semble assez inhabituel). Aucune mention n'est faite en termes de reconnaissance en ECTS de ces initiatives. Les étudiants peuvent compter sur le soutien du centre de documentation de la faculté des langues (envoi d'offres de stage) dans leur recherche.</p> <p>Le dossier ne communique pas de données sur les projets. Il est juste fait mention de « réalisation de projets » dans plusieurs enseignements, mais sans aucune précision.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Les cours du bloc langue sont dispensés en langue étrangère. L'équipe enseignante compte plusieurs représentants de la culture étrangère (des lecteurs notamment).</p> <p>L'équipe pédagogique entretient des liens étroits avec le monde associatif culturel, il est organisé notamment des ateliers et représentations théâtrales en langue étrangère.</p> <p>L'organisation des cafés polyglottes constitue une autre initiative intéressante.</p>

	<p>La mobilité internationale semble être encouragée. Des informations sont communiquées aux étudiants sur les différents programmes (Conférence des Recteurs Et des Principaux des Universités du Québec, CREPUQ, International Student Exchange Programs, Centre International d'Études Pédagogiques).</p> <p>Plusieurs échanges interuniversitaires sont apparemment bien en place. Sont évoqués 31 partenariats en Europe, 17 en Afrique, en Amérique du Sud et du Nord et en Asie ; mais tout cela est présenté sans aucune mention du programme ERASMUS +.</p> <p>La mobilité sortante concerne essentiellement les étudiants de L3, ce qui est normal avec le programme Erasmus +, et environ 35 % d'une promotion L3 (soit environ 100 étudiants par an) bénéficie d'une mobilité sortante, ce qui est tout à fait bienvenu pour une formation LEA.</p> <p>Le dossier ne développe pas de données sur la mobilité entrante, sauf pour la bi-licence <i>LEA-Droit</i> qui accueille 10 à 20 étudiants étrangers sur les trois années de formation.</p> <p>L'université a développé une politique exigeante de certification des compétences en langues étrangères, avec une prise en charge partielle mais importante d'un test par langue et par étudiant. On trouve dans le dossier une longue liste de certifications proposées par la Mission langues, service commun de l'Université de Nantes (10 certifications possibles). Les enseignants semblent encourager les étudiants à profiter du dispositif.</p> <p>En revanche, la mobilité enseignante, qu'elle soit entrante ou sortante, ne semble pas avoir été développée puisqu'aucune mention n'est faite à ce sujet.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>La faculté des langues et cultures étrangères a mis en place un fort dispositif d'informations à l'égard des étudiants (commun aux différentes formations donc). Il est question d'informations sur le site et dans le livret des étudiants.</p> <p>Aucune sélection à l'entrée n'est pratiquée et les chiffres fournis pour l'année 2012-2013 indiquent que la plupart des étudiants étaient issus de la région et titulaires d'un baccalauréat général (60 %), et que 19 % des primo-entrants avaient obtenu un baccalauréat technologique ou professionnel. Les données fournies semblent donc lacunaires puisqu'il reste 21% d'étudiants pour lesquels aucune précision n'est apportée.</p> <p>De manière originale et pertinente, le premier semestre de licence est conçu pour permettre les réorientations au sein de la faculté (licence <i>LEA</i>, bi-licence <i>Droit-LEA</i>, licence <i>LLCER</i>), ce qui constitue un atout. Au-delà de ce premier semestre, d'autres passerelles sont possibles sur avis de la commission pédagogique. Les étudiants peuvent ainsi se réorienter vers la licence professionnelle <i>LEA Hôtellerie-Restaurant Internationale</i> (admission sur dossier) à la fin de la L2.</p> <p>L'arrêt des dispositifs du PRL (Plan Réussite Licence) en 2012, faute de financement, est regretté car cela a mis fin au tutorat d'accompagnement et aux entretiens individualisés, qui étaient profitables aux étudiants.</p> <p>A défaut d'avoir des moyens plus importants en matière d'aide à la réussite, la formation a des interlocuteurs clairement identifiables : un coordinateur pour chaque année de licence, un enseignant référent pour chaque matière.</p> <p>Concernant les parcours droit au sein de la bi-licence, si un accès direct a été accepté en L2 ou L3, il est proposé une aide complémentaire (suivre des cours des années antérieures, sans demande de validation).</p> <p>Il est possible à la fin des semestres 1, 2 ou 4 de quitter la bi-licence pour une licence simple <i>Droit</i> ou <i>LEA</i> ; mais cela relève des caractéristiques de toute bi-licence.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les enseignements sont dispensés intégralement en présentiel (sauf pour un module d'anglais en L1, pour lequel un dispositif hybride d'enseignement-apprentissage, mêlant travail en présentiel et travail collaboratif à distance, a été mis en place dès 2008) et une plateforme de cours (Madoc) est utilisée pour la mise en ligne de ressources et de documents. Une plateforme e-learning permettant un travail en autoformation dans sept langues est également à disposition des</p>

	<p>étudiants et ils doivent suivre 74 heures d’enseignements d’informatique aux semestres 4, 5 et 6 (certificat informatique et internet - C2i - création de sites web et e-commerce). La plus grande partie des enseignements se font dans le cadre de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP), (environ 70 %), les cours magistraux (CM) étant réservés en langues aux enseignements de civilisation (12 heures par semestre et par langue) et au droit et à l’économie en ce qui concerne les matières d’application (de 12h à 24 heures par semestre).</p> <p>En matière de nouvelles technologies, les projets de L3 peuvent apparemment porter sur la création de sites web ; mais aucune précision n’est apportée en la matière.</p> <p>Des dispositifs d’aménagement d’études sont prévus pour les étudiants ayant des contraintes particulières (étudiants salariés, handicapés ou sportifs de haut niveau). Il s’agit notamment de dispenses d’assiduité, d’aide à la prise de notes et d’équipements spécifiques pour les épreuves d’examen, mais le nombre d’étudiants concernés n’est pas précisé.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>L’évaluation des étudiants est classique : contrôle continu et/ou examen terminal. L’alternance contrôle continu écrit et oral / contrôle terminal écrit est pertinente. Le contrôle des connaissances est organisé par semestre et prévoit deux sessions d’examens pour chaque semestre. Les étudiants sont inscrits automatiquement à la session de rattrapage où ils conservent la meilleure des deux notes obtenues à un élément constitutif (EC) ou à une UE. Des jurys d’année se réunissent à l’issue de chacune des sessions d’examens mais le dossier ne donne aucune information sur le fonctionnement de ces jurys.</p> <p>Pour la bi-licence <i>LEA-droit</i>, la dualité/égalité du droit et des langues appliquées se retrouve dans le nombre d’ECTS.</p> <p>Pour la bi-licence, dans la mesure où les décisions doivent respecter le règlement de chaque UFR, les jurys d’examen (et la commission pédagogique) donnent lieu à une organisation originale et sont propres à la formation : mixtes paritaires.</p>
<p>Suivi de l’acquisition des compétences</p>	<p>Hormis une fiche RNCP claire et lisible et un supplément au diplôme permettant de détailler l’ensemble des connaissances et des compétences acquises par l’étudiant (langues étudiées, nombre de crédits ECTS, détail des enseignements par semestre et mention des stages et des certifications de l’étudiant), aucun dispositif particulier n’est évoqué pour la licence <i>LEA</i>. Le livret de l’étudiant censé assurer le suivi de l’acquisition de ces compétences est dit être présenté en annexe mais il est absent du dossier.</p> <p>Le parcours <i>Droit</i> précise simplement que le suivi de l’acquisition des connaissances et des compétences se fait lors des examens de contrôle continu et les examens terminaux.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le suivi des diplômés est assuré par l’équipe pédagogique (bien qu’il n’existe pas de suivi organisé de manière formelle) et est complété par les enquêtes menées par des instances universitaires. On regrette cependant l’absence de données puisque la seule information fournie est le nombre d’étudiants issus de la licence qui entrent en master (une centaine pour la licence <i>LEA</i> et une cinquantaine pour la double-licence). Aucune donnée chiffrée concernant les spécialités de master choisies par les diplômés ne figure dans le dossier.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d’autoévaluation</p>	<p>Aucune procédure formalisée d’autoévaluation et d’analyse n’a été mise en place par la filière. Elle repose uniquement sur des initiatives individuelles (questionnaires papier ou en ligne proposés par certains enseignants pour leurs modules).</p> <p>Un conseil de perfectionnement composé de 16 membres (huit membres de la filière et huit membres extérieurs) a été créé en 2014 pour être opérationnel au plus tard au mois de juin 2015 et il devrait se réunir au moins une fois par an. Aucune mention n’est faite en ce qui concerne la présence d’étudiants parmi les huit membres de la filière.</p> <p>Le parcours <i>Droit</i> dispose d’un conseil de perfectionnement réunissant des enseignants de droit et des enseignants de chaque langue, mais aucune information sur sa composition précise ou la fréquence de ses réunions n’est apportée.</p>

Observations de l'établissement



UNIVERSITÉ DE NANTES

Nantes, le 30 mai 2016

Haut Conseil de l'Evaluation de la
Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Suivi par : Soizic GOURDEN
Direction des Etudes et de la Vie Universitaire
Soizic.gourden@univ-nantes.fr
+33 (0) 240998407

Objet: Retour sur le rapport d'évaluation de la Licence : langues étrangères appliquées

L'université de Nantes remercie l'HCERES et l'ensemble des évaluateurs pour le travail qu'ils ont réalisé. Les remarques et recommandations seront d'une aide précieuse dans le cadre de la mise en œuvre de la future offre de formation de l'Université de Nantes.

Vous trouverez ci-après les réponses des responsables de formations ou de composante aux interrogations formulées dans les rapports et les commentaires sur les recommandations communiquées.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ces retours, je vous prie de croire en l'assurance de ma considération la meilleure.

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président Formation et Vie
Universitaire

Dominique AVERTY



UNIVERSITÉ DE NANTES

Éléments de réponse aux rapports d'évaluation de l'HCERES

Identification de la formation :

Champ de formation	LLSHS
Type (Licence, LP, Master)	Licence
Intitulé du diplôme	Langues étrangères appliquées
Responsable de la formation	Sophie Belan (Licence LEA) -Ana Condé (Double Licence Droit-LEA)

Observations :

Les rédacteurs du dossier d'auto-évaluation de la Licence mention Langues étrangères appliquées remercient les experts du HCERES pour leur retour sur le dossier et pour leurs préconisations.

Certains points mentionnés dans le rapport d'expertise demandent cependant une clarification ou des commentaires.

Contenus et environnement de la formation

- **p. 3, 4^e paragraphe : « [...] l'absence de stage obligatoire est tout à fait regrettable pour une formation à visée professionnalisante. »**

Le dossier d'autoévaluation indique bien qu'il s'agit là d'un point faible de la formation, dû à un déficit en ressources humaines par rapport à de lourds effectifs étudiants à chaque niveau de la Licence (p.35). Un suivi efficace des stages ne pourrait être assuré dans les conditions actuelles, dans la mesure où les membres de l'équipe pédagogique sont également sollicités pour assurer le suivi des stages et mémoires des étudiants de Master 1 (environ 180 à 200 étudiants chaque année).

- **p. 4 « [...] des liens informels avec des associations culturelles locales et des interventions de professionnels locaux sont évoqués de façon assez vague et peu pertinente dans le cadre d'une formation orientée vers l'international »**

Les partenariats avec les associations et centres culturels mentionnés à la page 24 du dossier d'autoévaluation apportent une ouverture à l'international non négligeable pour des étudiants de LEA : au-delà de l'apport culturel des actions organisées, les étudiants peuvent bénéficier d'une expérience en tant que bénévoles pour la promotion et l'organisation des festivals de cinéma allemand, britannique, italien et russe par exemple, et mettre en œuvre leurs compétences en langues étrangères (traduction/interprétation).

Les professionnels intervenant dans le cadre des séminaires de pré-professionnalisation sont en poste dans des entreprises à dimension internationale.

- **p. 4 : « Les professionnels extérieurs, contre toute logique, interviennent pour la plupart dans les enseignements de langue et de droit, ce qui semble traduire un problème certain de sous-encadrement [...] et une place réduite du monde de l'entreprise dans la formation. »**
- **p. 4, points faibles : « Place de l'entreprise réduite à quelques visites d'entreprises »**

Il est vrai que de nombreux intervenants extérieurs en langues sont issus du monde socio-économique. Leur recrutement est la plupart du temps lié à leur double compétence et à leur capacité à enseigner une langue avec une orientation vers le monde des affaires et le monde de l'entreprise.

La part de la formation dédiée à la connaissance de l'entreprise croît au cours du cycle Licence. Les enseignements portant sur le monde de l'entreprise (commerce extérieur, économie d'entreprise, gestion, management, marketing...) sont assurés par des intervenants professionnels, par deux PAST, ainsi que par des enseignants-chercheurs et enseignants titulaires spécialistes de ces domaines et relevant notamment des sections 5 et 6 du CNU.

- **p. 5 : « [...] de façon surprenante, il n'y a pas de civilisation des aires anglophones dans le bloc d'anglais en L1, alors que la connaissance de la culture étrangère est un objectif de la licence ».**

La maquette de L1 ne fait pas apparaître de module spécifiquement dédié à la civilisation des aires anglophones, mais les contenus civilisationnels et interculturels sont bien introduits dans le cadre de l'approche par les tâches adoptée pour les TD du module « anglais - langue de spécialité et traduction ».

Place de l'international

- p. 8 : « [...] tout cela est présenté sans aucune mention du programme ERASMUS+ ».

En effet, le détail des programmes d'échanges dans lesquels la formation est engagée n'a pas été inclus au dossier d'autoévaluation. Nous précisons donc que les 31 partenariats avec des établissements européens mentionnés dans le dossier ont bien été établis dans le cadre du programme Erasmus+.

Poursuite d'études, insertion professionnelle

- p. 4 : « Le dossier reste vague sur les poursuites d'études et sur l'insertion professionnelle des diplômés, ce qui semble traduire une absence de procédures systématiques d'autoévaluation et de suivi ».
- p. 9, suivi des diplômés : « Aucune donnée chiffrée concernant les spécialités de Master choisies par les diplômés ne figure dans le dossier ».

Comme indiqué dans le dossier d'autoévaluation (p. 49), la formation ne bénéficie pas des ressources humaines et du soutien administratif suffisants pour mettre en place un suivi systématique du devenir de tous les diplômés de la Licence LEA et obtenir ainsi des données précises sur leurs choix de spécialité en Master.

Les données chiffrées fournies par les services centraux de l'université quant aux poursuites d'études et à l'insertion professionnelle des diplômés de Licence LEA ont été prises en compte pour la rédaction du dossier d'autoévaluation, mais elles étaient parfois incomplètes.

Procédures d'auto-évaluation

- p. 4 : « Aucune mention n'est faite en ce qui concerne la présence d'étudiants parmi les huit membres de la filière. On regrette que ce conseil n'ait pas pu être opérationnel sur la période et qu'aucune précision ne soit donné sur son rôle et ses modalités de fonctionnement ».

Comme indiqué à l'Annexe 9 – Composition du Conseil de perfectionnement Licence & Master LEA, des représentants étudiants sont bien membres du conseil. Ils n'étaient pas encore désignés à la date de rédaction du dossier d'auto-évaluation.

Le rôle et les modalités de fonctionnement du conseil de perfectionnement sont mentionnés, certes brièvement, au 3^e paragraphe de la p. 51 du dossier d'autoévaluation : « Le conseil de perfectionnement se réunira au minimum une fois par an pour faire le point sur les contenus et l'organisation de la licence LEA. »

Recommandations

- p. 5 : « L'aspect professionnalisant de la formation LEA devrait être conforté avec davantage d'intervenants issus du monde de l'entreprise et un stage obligatoire » ; « [...] la formation gagnerait à développer des partenariats avec des institutions et des intervenants étrangers pour renforcer la dimension internationale inhérente à toute formation LEA ».

Ces recommandations ont été prises en compte pour la construction de la future offre de formation.